



Rémi CARDON

*SENATEUR DE LA
SOMME*

CONSEILLER
MUNICIPAL DE CAMON

Monsieur Gilles Neuviale
Directeur Académique des
Services de l'Education Nationale
de la Somme
DSDEN de la Somme
20 boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens Cedex 9

Amiens, le Vendredi 21 janvier 2022

Objet : Comité Technique Spécial Départemental du 25 janvier 2022

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Somme,

Ce Vendredi 21 janvier, nous nous sommes entretenus par téléphone au sujet de votre projet de carte scolaire pour la rentrée 2022.

Dans un contexte sanitaire tendu et éprouvant l'ensemble de la communauté éducative, la baisse démographique continue du nombre d'élèves dans le département de la Somme constitue une ligne de crête, entre dégradation drastique des conditions d'enseignement et espoir d'un encadrement des élèves amélioré.

Ainsi, les mesures de carte scolaire que vous allez prendre sont particulièrement attendues chaque année. Comme je l'avais fait l'an dernier, je me permets de vous réaffirmer l'indispensable nécessité de communiquer largement et en totale transparence les nombreux critères qui interviennent lors de vos inévitables arbitrages. Prévenir, impliquer le plus en amont possible et décider en concertation avec la communauté éducative, les collectivités et élus locaux sont les conditions nécessaires à la prise de décisions constructives et bénéfiques pour nos élèves.

Vous le savez, l'évolution de la carte scolaire de notre département est un sujet qui me préoccupe fortement. Cette année, les nombreuses sollicitations d'enseignants et d'organisations syndicales concernant la préparation du Comité Technique Spécial Départemental du 25 janvier sont venues transformer ces préoccupations en vives inquiétudes.

Habituellement, vous fournissez aux représentants du personnel des éléments d'information qui leur permettent de travailler en bonne intelligence avec vos services, de co-construire la décision, d'éviter des fermetures de classes lorsqu'elles se feraient au détriment de la qualité d'enseignement, d'ouvrir des classes là où le besoin s'en fait ressentir.

Cette année vous avez souhaité changer de méthode, arguant une transparence renforcée. Evidemment, je ne peux qu'accueillir positivement toute initiative allant dans le sens d'un dialogue social accru. Malheureusement, il me semble que votre changement de méthode, s'il est nécessaire, reste trop largement insuffisant et ne permet pas d'envisager de manière sereine le prochain CTSD.



- 2 -

Vous avez fait le choix de ne pas communiquer aux représentants du personnel les informations relatives aux mesures de carte scolaire envisagées pour la rentrée 2022. Concrètement et délibérément, les organisations syndicales n'ont pas été informées des ouvertures et fermetures de classes que vous envisagez, méconnaissant de fait l'article 50 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 qui dispose que « *toutes facilités doivent être données aux membres du comité pour exercer leurs fonctions. En outre, communication doit leur être donnée de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions au plus tard huit jours avant la date de la séance* ».

Aussi, ces éléments m'obligent à vous alerter sur l'impasse qui semble se dessiner au détriments des écoliers, des parents, de la communauté éducative et de l'Académie dans la perspective du prochain CTSD.

Concerter, opérer en transparence et en confiance pour décider de manière paritaire implique un travail à l'échelle des circonscriptions scolaires sur un temps long, manifestement incompatible avec un délai de huit jours et la rétention des informations indispensables dont vous disposez.

L'enjeu de l'éducation étant bien trop important dans notre département pour prendre le risque d'un CTSD non conclusif, je vous demande par la présente de fournir en urgence aux représentants du personnel les mesures de carte scolaire que vous envisagez.

Je vous encourage par ailleurs à poursuivre votre effort de transparence et de co-décision dans l'optique de la carte scolaire 2023, en engageant dès septembre prochain des Assises des Territoires Educatifs, organisées dans chaque circonscription scolaire du département et mêlant Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, représentants de la communauté éducative, parents d'élèves, Présidents de communautés de communes et élus locaux.

Enfin, je ne peux que vous inviter à limiter autant que possible les fermetures de classes. La baisse de la démographie constitue bel et bien une opportunité que nous devons saisir. Si le taux d'encadrement prévu pour la rentrée 2022 atteindra 6,5 et placera notre Académie au plus haut à l'échelle nationale, cela ne doit pas nous faire oublier que l'Académie d'Amiens est celle dont les résultats scolaires sont les plus faibles de métropole.

Faire mieux ensemble, rééquilibrer, dépasser les objectifs, concerter largement et co-construire pour faire rayonner nos écoliers, voilà ce que doit être notre ambition collective.

Restant à votre disposition, et vous remerciant par avance des suites que vous donnerez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Académique, à mes plus respectueuses salutations

Rémi CARDON
Sénateur de la Somme